

DISCOURS DE M. PIERRE MAUROY,
PREMIER MINISTRE, A L'OCCASION DE L'INAUGURATION
DU CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

(Lille, 21 avril 1984)

Monsieur le député,
Monsieur le président,
Monsieur le commissaire de la République,
Mesdames, Messieurs,

L'installation de ce conseil communal de prévention de la délinquance de la ville de Lille me permet de remercier tout d'abord tous ceux qui ont bien voulu accepter d'en faire partie. Je veux également rendre hommage à tous ceux qui sont présents aujourd'hui et qui ont permis, par leur travail et leur dynamisme, de mettre en place cette structure nouvelle et originale.

Lorsque j'ai installé, le 21 juillet 1983, le conseil national de prévention de la délinquance, j'ai souligné que la lutte contre la délinquance était une cause nationale, une priorité inscrite dans l'action gouvernementale sous le double aspect de la dissuasion et de la prévention.

L'ouverture aujourd'hui du conseil communal de prévention de Lille s'inscrit dans cette démarche du gouvernement.

En un an, un travail considérable a déjà été réalisé. Et je tiens à en remercier tout spécialement le président Gilbert BONNEMAISON, député-maire d'Épinay. D'abord à la tête de la commission des maires sur la sécurité, ensuite en qualité de vice-président du conseil national de prévention de la délinquance. Il a contribué à élaborer une approche intelligente et nouvelle de la prévention. Une approche qui contraste singulièrement avec la pratique antérieure, ou plutôt l'absence de toute action dans ce domaine.

Face à la montée de la délinquance, des moyens nouveaux doivent être mis en oeuvre en fonction du contexte particulier rencontré dans chaque ville.

A cet égard, Lille est, comme vous le savez, l'une des 18 villes pilotes retenues comme champ d'expérimentation de cette action nouvelle.

Ceci ne signifie pas, pour autant, que notre ville soit le refuge d'une grande criminalité comme celle qui, malheureusement, frappe certaines grandes villes françaises.

Au contraire, le phénomène dit de la petite délinquance que nous connaissons à Lille-Bellemmes, tendrait plutôt à diminuer par rapport au reste de la circonscription urbaine : 51 % en 1981, 49,5 % en 1982, 48,7 % en 1983.

Parallèlement, l'évolution quantitative de la délinquance ne connaît en 1983 qu'une faible augmentation + 2 à 3 %.

Ces chiffres résultent, à l'analyse, d'un long effort de collaboration entre la ville et ses différents partenaires : police, justice, associations. Ils résultent aussi d'une pratique, désormais rodée, de la décentralisation, avec les mairies et les conseils du quartier. Cela nous a permis d'aborder les problèmes sur le terrain et directement avec les acteurs de la vie quotidienne locale.

Nous avons renforcé les effectifs de police - nationale et municipale -, ouvert des bureaux de police dans les quartiers, instauré un système d'ilotage et organisé des opérations d'animation, notamment durant les vacances.

Incontestablement, nous devons la stabilité de la délinquance lilloise à ce dispositif.

Mais devrions-nous nous contenter uniquement de chiffres et d'observations rassurantes ?

En matière de délinquance, les chiffres ne sont que des indicateurs. Le mal, souvent, est en profondeur et la dissimulation ou la répression n'apportent, vous l'imaginez, que des réponses incomplètes, superficielles.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement et, tout naturellement la municipalité lilloise, ont fait de la prévention une des priorités. Sans pour autant choisir radicalement entre la voie préventive et répressive car ces deux démarches doivent aller de pair.

Pour cela, la mise en place d'un nouvel outil de concertation était nécessaire. Il fallait associer à la fois de hautes autorités morales et des spécialistes chevronnés de la justice, de la sécurité de l'éducation, du logement ou des affaires sociales.

Réunir, pour réfléchir et réfléchir, pour agir efficacement, telle est la finalité de cette initiative.

Mesdames, Messieurs, le conseil communal de prévention auquel vous avez décidé de participer, soit en qualité de membre titulaire, soit comme membre consultatif, aura avant tout un rôle de coordination entre l'Etat et la Commune.

Il sera chargé de définir les objectifs et les actions que l'Etat et la commune décideront d'entreprendre ensemble, notamment dans les domaines du travail d'intérêt général - en fait les peines de substitution - ainsi que dans le domaine de l'aide aux victimes.

A cet effet, il disposera de l'appui d'une cellule administrative; déjà mise en place par le conseil municipal en octobre dernier, et de moyens financiers inscrits au budget de cette année. 1.079.000 francs sont prévus à cet effet, pour lesquels l'Etat a apporté sa contribution sous la forme de subventions.

Quelles seront les grandes lignes de votre action ?

Les problèmes que pose l'action sociale préventive sont d'abord ceux de l'utilisation coordonnée des ressources humaines. En effet, les villes sont aujourd'hui, en général, assez bien dotées en moyens d'action lourds. En revanche, il reste la plupart du temps à en rationaliser les usages.

Il s'agira donc, d'abord, de développer l'étude des problèmes les plus diversifiés par la création de groupes de travail. Certains pourraient s'attacher à l'analyse des statistiques, à la connaissance approfondie de chaque quartier, ou à des domaines plus spécifiques tels que la santé, les nomades, les clochards ou la drogue.

Les propositions nouvelles, et je l'espère originales, que vous formulerez dans ces groupes de travail seront les bienvenues. Elles permettront au conseil communal d'orienter le plus largement possible les différents organismes intervenant en matière de délinquance.

La seconde voie à explorer sera celle du travail d'intérêt général. Dans certains cas, il évitera aux délinquants, surtout aux plus jeunes, des peines de prison n'ayant d'autres effets que d'aggraver le mal.

Des travaux les plus divers, mais ne concurrençant pas le marché du travail, seront ainsi attribués aux mineurs et aux jeunes majeurs, afin d'aboutir à une réinsertion la meilleure possible.

Ces travaux ont d'ailleurs été définis par la ville de Lille. Ils iront du murage de maison à des travaux de peinture en passant par l'élimination des graffitis et des affiches sauvages.

J'insiste particulièrement sur ces peines de substitution qui offrent une alternative à l'incarcération. Nous ne saurions maîtriser le phénomène de la délinquance sans mettre fin au cycle infernal de la contamination carcérale.

Enfin, le troisième volet, tel que le définit la loi du 8 juin 1983 touche l'aide aux victimes. Sous le contrôle du conseil communal de préventionnelle permettra de secourir, matériellement et moralement, tous ceux qui ont à souffrir du vandalisme. A cet égard, il s'agira de définir les conditions précises des différentes interventions par des travaux de réparation, des relais financiers, ou tout simplement une présence rassurante. Je pense en particulier aux personnes âgées.

Voilà, Mesdames, Messieurs, l'œuvre à laquelle je vous convie. Une œuvre qui bénéficiera de la part de l'Etat, comme de la ville, de tous les moyens matériels et humains nécessaires.

Le conseil communal, à côté du conseil départemental présidé par Monsieur le commissaire de la République, sera la pièce maîtresse d'un dispositif qui va s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire. Il y jouera, au-delà de certaines routines administratives, un rôle actif de conseil auprès des pouvoirs publics, de rencontre privilégiée entre élus, fonctionnaires et mouvements associatifs.

En fait, chacun d'entre vous apportera ses propres idées, sa compétences et son sens moral afin que Lille voit régresser sensiblement le nombre de délits dans les années qui viennent.

Lille a été choisie comme ville pilote avec 17 autres villes.

En tant que Premier ministre je m'en réjouis.

En tant que maire de Lille, je formule, avec vous, le souhait que notre ville devienne, dès cette année, la ville pilote des villes pilotes.

—ooOoo—